



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E94030

VALABLE JUSQU'AU 13/04/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/08/2011

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/08/2011
64 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT BRIEUC CEDEX 533 881 595 RCS

Siret : 533 881 595 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0039684

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 252563390013

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 252563390013

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/02/2024

Raison sociale : ARMOR GEOTHERMIE

BOULEVARD MENDES FRANCE
ZA DE NOD-HUEL
22300 LANNION

Téléphone : 02 96 48 99 47

Portable : 06 68 56 71 90

Site Internet : www.armorgeothermie.fr

E-mail : vkerneur@agtkerneur.com

Responsabilité légale :

KERNEUR VINCENT GÉRANT

Fax : 02 96 48 76 97

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	14/04/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	02/06/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	07/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/04/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	02/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/04/2021
o Ventilation mécanique	07/02/2024

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.